

Session Plénière du 19 décembre 2019

Rapport N°19.06.06 COP régionale

Intervention de Charles de GEVIGNEY

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le document sur cette COP régionale, à laquelle vous prêtez d'énormes ambitions, comporte dans son foisonnement beaucoup de constats pertinents et de propositions d'actions, dont certaines très intéressantes, mais révèle en même temps deux travers constants de vos politiques : un aveuglement trop idéaliste sur les énergies renouvelables d'une part, et un arbitrage constamment en défaveur des territoires et activités rurales d'autre part.

Sur le premier point, n'ayant pas le temps ici d'entrer dans les détails techniques, je m'en tiendrai à relever deux faits pour illustrer mon propos. Concernant les investissements réalisés par la Région dans les énergies renouvelables sur les lycées dont elle a la charge, en l'occurrence le photovoltaïque, le story board idyllique ne doit pas faire oublier que, du départ, le bilan carbone de ces installations n'est que transféré, et que s'il vous permet d'afficher localement des bilans flatteurs en fin de parcours, ce ne sera qu'au détriment de celui des lieux de production de ces installations, et avec un impact négatif équivalent sur la planète où le CO2 ne connaît pas de frontières. D'autre part, l'analyse du bilan de production de ces installations des années 2016 2017 et 2018 montre clairement un plafonnement à 75% de la production initiale de référence, d'autant plus préoccupant qu'il rebaisse en 2018 par rapport à 2017. Ce qui montre les sévères limites de capacités de ces systèmes très onéreux, alors même que les premiers signes d'obsolescence sur ces installations se feront probablement jour dès 2025.

Sur le deuxième point, votre document fait état du taux de 24% concernant la part régionale de l'agriculture dans les émissions de carbone. Considérant le formidable potentiel d'absorption de carbone que représentent les presque 2,5 millions d'ha de la surface agricole utile du Centre Val de Loire, il est très étonnant de constater le peu d'ambition que votre exécutif montre à cet égard. En effet, le chiffre est indigent ; alors que les lycées font l'objet d'un programme de 40 M€ sur les énergies renouvelables, la

Région ne consacrera que 194 360 € dans l'aide au développement du stockage carbone dans les sols (programme qui est par ailleurs d'une très grande pertinence). Alors vous m'opposerez sans doute, comme souvent, que l'agriculture n'est pas dans les compétences de la Région. Ce à quoi je vous répondrai que, d'une part, certaines Régions (viticoles notamment) elles le font bien. Et que d'autre part, vous ne vous embarrassez guère, par ailleurs, de ces considérations de compétence statutaire lorsqu'il vous plait de déborder sur des champs d'action qui inspirent particulièrement vos appétits politiques.

Je vous remercie.